

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2015

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 005 733	1 564 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 027 439	1 134 052
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	6 443 646	3 224 694
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	3 899 245	6 337 175
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	36 131 876	35 042 236
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles		123 392	82 687
Actifs d'impôt différé		76 419	65 498
Comptes de régularisation et autres actifs		196 997	130 317
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 326 217	1 344 604
Immobilisations incorporelles	3.6	129 212	136 206
Ecart d'acquisition		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>50 360 176</b>	<b>49 061 923</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2015

(En milliers de DH)

COMPTE DE RESULTAT	NOTES	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2014 Proforma
Intérêts et produits assimilés	2.2	1 219 745	1 292 983	1 292 983
Intérêts et charges assimilés	2.2	355 065	456 341	456 341
<b>Marge d'Intérêt</b>		<b>864 680</b>	<b>836 642</b>	<b>836 642</b>
Commissions (Produits)	2.3	183 547	180 974	180 974
Commissions (Charges)	2.3	15 001	14 579	14 579
<b>Marge sur Commissions</b>		<b>168 547</b>	<b>166 395</b>	<b>166 395</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		51 494	69 056	69 056
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		6 340	20 394	20 394
Produits des autres activités		9 989	3 603	3 603
Charges des autres activités		41 449	37 361	37 361
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 059 601</b>	<b>1 058 728</b>	<b>1 058 728</b>
Charges générales d'exploitation		506 846	477 644	486 419
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		51 242	55 538	55 538
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>501 512</b>	<b>525 546</b>	<b>516 771</b>
Coût du risque	2.1	-371 285	-233 706	-233 706
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>130 227</b>	<b>291 840</b>	<b>283 065</b>
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	1	101	101
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>130 227</b>	<b>291 739</b>	<b>282 964</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés		47 006	107 318	104 071
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>83 221</b>	<b>184 421</b>	<b>178 893</b>
Intérêts minoritaires		720	1 958	1 958
<b>Résultat net Part du groupe</b>		<b>82 501</b>	<b>182 463</b>	<b>176 935</b>
Résultat par action		7,73	17,61	17,08
Résultat dilué par action		7,73	17,61	17,08

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2015

(En milliers de DH)

	30/06/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>	<b>83 221</b>	<b>240 081</b>
Ecart de conversion	1 767	-368
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-11 189	41 104
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	1 065	150
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-8 357</b>	<b>40 886</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	74 864	280 967
Dont part du Groupe	74 144	278 669
Dont par des intérêts minoritaires	720	2 298

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	4 733	8 243
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		966 205	1 318 398
Dettes envers la clientèle		38 281 352	36 976 324
Titres de créance émis		3 956 617	3 921 426
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles		12 313	5 313
Passifs d'impôt différé		197 402	167 483
Comptes de régularisation et autres passifs		771 988	444 876
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	388 109	290 112
Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 542 071	1 528 178
Capitaux propres		4 239 379	4 401 562
Capitaux propres part du groupe		4 181 878	4 343 337
Capital et réserves liées		3 606 497	3 603 292
Réserves consolidées		461 460	459 653
Gains ou pertes latents ou différés		31 420	42 609
Résultat net de l'exercice		82 501	237 783
Intérêts minoritaires		57 500	58 225
<b>TOTAL</b>		<b>50 360 176</b>	<b>49 061 923</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2015

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	30/06/2015	30/06/2014
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>130 227</b>	<b>291 739</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	51 242	55 538
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	269 069	239 479
+/- Dotations nettes aux provisions	99 687	-30 564
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	455	120
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	49 085	35 582
+/- Autres mouvements	44 099	86 523
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>513 636</b>	<b>386 677</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 607 070	-1 334 244
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-59 057	122 328
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 153 778	1 136 875
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	210 639	441 303
- Impôts versés	-21 451	-103 114
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-416 577</b>	<b>263 148</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>	<b>227 286</b>	<b>941 564</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-26 316	-42 567
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-26 316</b>	<b>-42 567</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-236 385	-283 192
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-0	-1 315 000
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-236 385</b>	<b>-1 598 192</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 767	-21
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-33 648</b>	<b>-699 217</b>

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2015	30/06/2014
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 763 385</b>	<b>1 945 068</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 564 447	1 245 979
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	198 938	699 089
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 729 737</b>	<b>1 245 852</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 005 726	965 409
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	724 011	280 443
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-33 648</b>	<b>-699 217</b>

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2015

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2013</b>	<b>1 035 848</b>	<b>2 389 059</b>	-	<b>750 265</b>	<b>1 355</b>	<b>4 176 528</b>	<b>59 438</b>	<b>4 235 966</b>
Opérations sur capital	32 051	134 987	-	-	-	167 038	-	167 038
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-279 679	-	-279 679	-3 513	-283 192
Autres	-	11 346	-	-11 346	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>237 783</b>	-	<b>237 783</b>	<b>2 298</b>	<b>240 081</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	41 104	41 104	-	41 104
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	150	150	-	150
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-368	-	-368	-	-368
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	<b>-368</b>	<b>41 254</b>	<b>40 886</b>	-	<b>40 886</b>
Autres	-	-	-	780	-	780	2	783
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014</b>	<b>1 067 899</b>	<b>2 535 392</b>	-	<b>697 436</b>	<b>42 609</b>	<b>4 343 337</b>	<b>58 225</b>	<b>4 401 562</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-234 938	-	-234 938	-1 447	-236 385
Autres	-	3 205	-	-3 205	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>82 501</b>	-	<b>82 501</b>	<b>720</b>	<b>83 221</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-11 189	-11 189	-	-11 189
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	1 767	-	1 767	-	1 767
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	<b>1 767</b>	<b>-11 189</b>	<b>-9 422</b>	-	<b>-9 422</b>
Autres	-	-	-	401	-	401	1	402
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 30 Juin 2015</b>	<b>1 067 899</b>	<b>2 538 598</b>	-	<b>543 962</b>	<b>31 420</b>	<b>4 181 879</b>	<b>57 500</b>	<b>4 239 379</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Les arrêtés de 2015 sont marqués par la prise en compte de l'impact de la nouvelle interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des droits et taxes prélevés par les autorités publiques. L'interprétation est applicable de manière rétrospective dans les comptes consolidés IFRS

pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La mise en œuvre de l'interprétation IFRIC 21 conduit à comptabiliser en une seule fois (flat), à la date du fait générateur (01/01/2015), l'obligation de payer certaines taxes (taxes locales) qui étaient auparavant étalées sur

l'exercice. Dans la présentation des comptes de 2015, l'exercice 2014 fait l'objet d'un retraitement proforma.

Hormis le traitement décrit ci-dessus, les normes et principes n'ont subi aucun changement par rapport à la publication effectuée au 31-12-2014.

### PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 30 juin 2015 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

#### Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'**intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- la **mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- la **quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

#### Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2015.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 30 JUIN 2015

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 067 899		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

\* E.C : Etablissement consolidant - I.G : Intégration globale

## EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

### 1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

#### 1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité de Nomination et de Rémunération),
- Le Directoire,
- Les Comités de gestion.

#### Responsabilités des acteurs :

##### Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité de Nomination et de Rémunération, en charge des missions suivantes :

- Préparer la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des Membres du Directoire
- Assister le Conseil de Surveillance dans sa mission dans les domaines relevant des ressources humaines, et à cet effet mener toutes études permettant de déterminer de manière pertinente les grandes évolutions de structures et d'organisation de la Banque,
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord, après entretien de ceux-ci avec le comité de Nomination et de rémunération,
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération la formation et le plan de succession du top management (membres du Comité Exécutif) et des cadres à haut potentiel identifiés par le Directoire du Crédit du Maroc.

##### Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour l'exposition de chacune de celles-ci, notamment par secteurs d'activité ou de groupes d'appartenance, pour les risques de crédit, de gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en terme de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Comité Exécutif est un comité de coordination mensuelle mis en place par le Directoire et ayant pour mission de :

- suivre les résultats commerciaux et financiers de la banque ;
- mettre en valeur les synergies entre toutes les unités de la banque ;
- présenter les grands sujets transversaux ;
- coordonner entre les marchés;
- coordonner entre les marchés et les fonctions support.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- Le comité affaires
- Le comité flux
- Le comité efficacité du fonctionnement
- Le comité des grands projets et des projets SI
- Le comité DILG / DAG
- Le comité des crédits
- Le comité de déclassement et de passage au contentieux
- Le comité de pilotage et de suivi des risques
- Le comité de suivi des risques sensibles
- Le comité financier, ALM et risques de marchés
- Le comité de management de la conformité
- Le comité de contrôle interne
- Le comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)
- Le comité fraudes internes et externe
- Le Comité Juridique ;
- Le Comité Sécurité.

### 1.2 Organisation de la gestion des risques

#### 1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCP), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit et des Risques.

La DRCP définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

#### - Risques financiers :

**1. Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

**2. Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux.

- **Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents et Conformité (DCPC).

#### 1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit et des Risques.

## 2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

### 2.1 Risque de crédit

#### Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

#### Dispositif de décision et de gestion des risques

##### Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des délégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

application des règles du régulateur et des normes de la banque.

## Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

## Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

## Recouvrement

Le recouvrement amiable est assuré par les agences pour les créances des particuliers sur les risques qualifiés de « faibles » et par la plate-forme de recouvrement amiable pour les risques qualifiés de « moyens » et « élevés ». La qualification du risque est attribuée via un système expert, et des stratégies de recouvrement différenciées sont déployées.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au recouvrement et à la restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

**Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.**

## Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

## Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons, de A à E avec des échelons intermédiaires pour les contreparties saines, et 2 échelons, F et Z, pour les contreparties en défaut et dont le dernier est pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

## Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

## Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

## 2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits

autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss). Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

## Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

### • Le Front Office :

Le **FO** est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de **couverture** et de **financement**. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

### • Le Back-Office :

Le **BO** suit le traitement post-marché des opérations : **confirmation, paiement, règlement - livraison** et **comptabilité**.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

### • Le PCR (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCR, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion.
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques.
- Back testing de la VaR.
- Production et analyse des stress scenarii.
- Vérification des données de marché.
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO.
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Le PCR est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Engagements et Risques de Contrepartie.

Le suivi des risques est effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

### Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

**Risques de taux** : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change** : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change **Spot équivalent** de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise

pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

**Risques liés aux défauts** : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des **limites en volumes** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Une organisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques a été mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

## 2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

### Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et

pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus.

#### 1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- La Prévention des grands risques,
- L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

#### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

##### La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

##### La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

##### La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

##### La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

#### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

#### 4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

#### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

#### 2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

##### Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

##### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée : les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

##### Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

##### Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

##### Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

#### 3 Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international ;

En 1988, le Comité a institué un premier dispositif réglementaire connu sous le nom de l'accord de Bâle 1, avec notamment la création du ratio de solvabilité, connu sous le nom de ratio « Cooke ».

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

**Pilier 1** : Calcul des exigences minimales en fonds propres.

Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

**Pilier 2** : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3** : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

#### 4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe C.A.S.A, compte mettre en œuvre les dispositions avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés ou seront engagés selon un planning établi par le groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié présidé par le Président du Directoire.

Dans la continuité de ce qui a été entamé en 2014, le CDM a mené en 2015 des chantiers pour l'établissement de la structure des approches avancées, à savoir :

- La mise en place de la gestion des chapeaux d'autorisation (Limites et sous limites) qui donne plus de flexibilité commerciale mais aussi une meilleure visibilité des dépassements et suivi du défaut.
- Lancement de la modélisation du score de comportement Pro/TPE.
- Lancement de la modélisation de la LGD Retail (Perte en cas de défaut des Particuliers et des Pro/TPE).
- Refonte de l'outil de déclassement des créances en souffrances.
- Refonte des systèmes d'octroi de crédit (Schémas délégataires, work flow et contenu des demandes de crédit) pour la clientèle des Pro.TPE. et des entreprises.
- Mise en place de la notion de Forbearance qui vise l'anticipation des risques de défaut sur les créanciers ayant connu des difficultés juste avant l'octroi d'un crédit.
- Le recalibrage du score de comportement pour les particuliers (Classement des clients en classe homogènes de risque) et son usage dans le processus d'octroi et celui du recouvrement amiable (définition de la stratégie de recouvrement)
- Backtesting Annuel du modèle de notation des Entreprises ANADEFI
- Production du flux « Compte Rendu Risque » avec un système de contrôle de cohérence de données et de mesure de leur qualité. Les anomalies font l'objet de plans d'action.

Sur l'exercice 2016, certains projets sont à finaliser et d'autres à démarrer, il s'agit notamment de :

- Construction d'un Datamart dédié à la ligne métier risque visant la consolidation des données et optimisation des reportings et tableaux de bord (De l'octroi du crédit au recouvrement passant par le pilotage)
- Continuation de l'assainissement des données et amélioration de leur qualité.
- Mise en place et usage des scores de comportement pour les Pro. TPE (Calcul et attribution du score)
- Mise en place des modèles LGD Retail (Particuliers et Pro. TPE).
- Lancement du projet IFRS9 (Volet modélisation).
- Backtesting des modèles de notation déployés sur toute la clientèle (Part. Pro. TPE. et Entreprises).
- Lancement des étapes de validation des modèles auprès du régulateur.

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## MARGE D'INTÉRÊT

(En milliers de DH)

	30/06/2015			30/06/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 074 272	270 236	804 036	1 144 149	332 163	811 985
Comptes et prêts/emprunts	1 025 059	265 963	759 096	1 066 867	331 761	735 105
Opérations de pensions	2 125	1 079	1 046	23 072	133	22 939
Opérations de location-financement	47 088	3 195	43 894	54 210	269	53 941
Opérations interbancaires	61 678	9 364	52 314	74 657	9 033	65 624
Comptes et prêts/emprunts	31 773	9 364	22 410	33 840	9 033	24 807
Opérations de pensions	29 905	-	29 905	40 817	-	40 817
Emprunts émis par le Groupe	-	75 466	-75 466	-	115 145	-115 145
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	83 795	-	83 795	74 177	-	74 177
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>1 219 745</b>	<b>355 065</b>	<b>864 680</b>	<b>1 292 983</b>	<b>456 341</b>	<b>836 642</b>

## COÛT DU RISQUE

(En milliers de DH)

	30/06/2015	30/06/2014
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-378 268</b>	<b>-260 937</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-273 317	-248 659
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-2 652
Provisions engagements par signature	-93 528	-5 414
Autres provisions pour risques et charges	-11 422	-4 212
<b>Reprises de provisions</b>	<b>20 357</b>	<b>22 156</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	18 486	9 152
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	1 872	13 004
<b>Variation des provisions</b>	<b>-13 374</b>	<b>5 075</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-3 395	-2 171
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-18 783	-1 180
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	9 471	8 966
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-668	-541
<b>Coût du risque</b>	<b>-371 285</b>	<b>-233 706</b>

## PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS

(En milliers de DH)

LIBELLE	30/06/2015	30/06/2014
Titres	1 414	1 422
Emission	189	146
Transmission d'ordres	788	797
Autres	437	479
Compensation et règlement-livraison	-	-
<b>Gestion d'actifs conservation fiduciaire</b>	<b>10 694</b>	<b>10 787</b>
Gestion d'actifs	7 186	7 654
Conservation	3 508	3 133
<b>Engagements de prêt</b>	<b>8 363</b>	<b>8 736</b>
<b>Gestion des moyens de paiement</b>	<b>65 174</b>	<b>62 832</b>
Ingenierie financière	-	-
Autres	97 902	97 197
<b>Total produits d'honoraires et de commissions</b>	<b>183 547</b>	<b>180 974</b>
Conservation	847	842
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	14 153	13 738
<b>Total charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>15 001</b>	<b>14 579</b>

## GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers de DH)

	30/06/2015	30/06/2014
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-1</b>	<b>-101</b>
Plus value de cession	-	2
Moins value de cession	-1	-103
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus value de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-1</b>	<b>-101</b>

## INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Libellé	Réseau, Développement et grande clientèle, et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	816 314	48 366	864 680
Marge sur commissions	168 561	-14	168 547
Produit net bancaire	1 005 101	54 500	1 059 601
Charges de fonctionnement	-498 789	-8 048	-506 846
Résultat d'exploitation	84 500	45 728	130 228
Résultat net	51 688	31 533	83 221
Résultat net part groupe	52 409	30 092	82 501

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce les métiers principaux suivants : le Réseau, le Développement et la Grande Clientèle.

#### RESEAU

Le réseau couvre l'ensemble du territoire avec une organisation multi-marché favorisant la proximité client et l'efficacité opérationnelle. Il s'appuie sur 328 agences, 10 centres d'affaires, et 10 espaces Maskane, destinés aux clients particuliers, professionnels et TPE, en plus de dix centres d'affaires pour les clients PME-PMI. L'ensemble est organisé en 9 directions régionales avec un staff renforcé pour un pilotage rapproché.

La Banque Privée, dispositif spécifique à la clientèle haut de gamme, offre des solutions financières sur-mesure adaptées à cette catégorie de clients, qui sont accompagnées d'un suivi et d'un conseil professionnel de qualité en termes de placements et de transmission de patrimoine.

#### GRANDE CLIENTELE

La banque de la Grande Entreprise est organisée par secteur d'activité pour plus de professionnalisme, elle couvre ainsi les domaines suivants :

- l'ingénierie financière, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés
- le secteur des services, qui couvre les institutionnels et les sociétés de financement apporte son expertise à ce segment de clientèle exigeant
- le secteur de l'immobilier et du BTP, qui assure la constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille.
- le secteur de l'industrie, s'occupe des activités relevant de l'industrie mécanique et métallurgique, énergie, industrie pharmaceutique et chimie

• le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui, dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, finance l'agriculture et l'agro-alimentaire et assure à sa clientèle un conseil spécialisé et le financement de ses projets.

• le secteur des multinationales, qui couvre l'ensemble des opérateurs multinationales quel que soit leur activité pour répondre à des exigences de service.

#### DEVELOPPEMENT

Le développement comporte le Marketing et Marchés, l'International et les Métiers spécialisés.

Le Marketing et Marchés vient en appui au réseau et à la grande clientèle pour assurer une expertise par marché, une spécialisation des actions et une structuration de l'offre de produits et de services par segment de clientèle.

L'International, regroupe les métiers de l'Offshoring, les activités de marchés et les Relations Internationales, concentre un savoir-faire reconnu, dans les opérations internationales bancaires et para-bancaires.

#### CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la commercialisation des produits OPCVM et de l'animation des différents réseaux du Crédit du Maroc pour leur promotion, ainsi que de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

#### CRÉDIT DU MAROC ASSURANCE

Filiale spécialisée dans le courtage d'assurances toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

#### CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca.

#### CREDIT DU MAROC LEASING & FACTORING

Crédit du Maroc Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, Crédit du Maroc Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, Crédit du Maroc Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

Par ailleurs, le Crédit du Maroc lance son activité d'affacturage, au sein de Crédit Du Maroc Leasing & Factoring, sous la marque Crédit Du Maroc Factoring et ce pour mieux satisfaire les besoins de financement de la clientèle des entreprises. L'offre d'affacturage de CDM Factoring permet d'apporter aux entreprises une solution sécurisée de gestion et de financement de leurs créances clients. CDM Factoring capitalise sur l'expertise d'Eurofactor, Groupe Crédit Agricole S.A, et dispose d'une équipe spécialisée en affacturage pour conseiller les clients sur l'offre adéquate pour financer leur poste client et sécuriser leur trésorerie.

#### CRÉDIT DU MAROC OFF-SHORE

Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore - a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore afférents aux transferts émis et reçus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne aussi tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter au Maroc.

Les activités du Crédit du Maroc Offshore -banque offshore - sont certifiées qualité ISO 9001 version 2008 par le bureau Veritas.

## PRÊTS ET CRÉANCES

(En milliers de DH)

30/06/2015	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	84 109	-	-	-	84 109
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	84 109	-	-	-	84 109
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>38 278 484</b>	<b>5 005 860</b>	<b>3 180 661</b>	<b>156 673</b>	<b>39 947 010</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 815 135	-	-	-	3 815 135
Institutions non établissements de crédit	3 875 135	879 170	310 295	11 717	4 432 293
Grandes entreprises	16 458 116	883 993	712 339	90 490	16 539 280
Clientèle de détail	14 130 099	3 242 697	2 158 027	54 466	15 160 302
<b>Total</b>	<b>38 362 593</b>	<b>5 005 860</b>	<b>3 180 661</b>	<b>156 673</b>	<b>40 031 119</b>

31/12/2014	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	91 742	-	-	-	91 742
Administrations centrales	91 742	-	-	-	91 742
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>39 825 644</b>	<b>4 693 440</b>	<b>3 089 338</b>	<b>142 078</b>	<b>41 287 668</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6 245 432	-	-	-	6 245 432
Institutions non établissements de crédit	3 775 833	928 916	529 694	23 420	4 151 635
Grandes entreprises	16 036 370	1 469 363	997 617	82 714	16 425 402
Clientèle de détail	13 768 009	2 295 161	1 562 027	35 945	14 465 199
<b>Total</b>	<b>39 917 387</b>	<b>4 693 440</b>	<b>3 089 338</b>	<b>142 078</b>	<b>41 379 411</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

## ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En milliers de DH)

30/06/2015	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	31 399	41 726	-8 003	73 125
Instruments de dette	6 370 521	-	-	6 370 521
Administrations centrales	5 679 254	-	-	5 679 254
Etablissements de crédit	691 267	-	-	691 267
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 401 920</b>	<b>41 726</b>	<b>-8 003</b>	<b>6 443 646</b>

(En milliers de DH)

31/12/2014	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	31 313	36 745	-8 003	68 058
Instruments de dette	3 156 636	-	-	3 156 636
Administrations centrales	2 122 866	-	-	2 122 866
Etablissements de crédit	1 033 771	-	-	1 033 771
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 187 949</b>	<b>36 745</b>	<b>-8 003</b>	<b>3 224 694</b>

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable totale
					30/06/2015
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>					
Instruments de dette					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
Prêts et avances					
Administrations centrales					
Etablissements de crédit					
Institutions non établissements de crédit					
Grandes entreprises					
Clientèle de détail					
<b>TOTAL</b>					

NÉANT

## INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(En milliers de DH)

30/06/2015	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-		-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 027 439	NA	20 009
Actifs financiers disponibles à la vente	-	6 443 646	41 061	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4 733		-3 538
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

31/12/2014	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 134 052		90 261
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3 224 694	34 114	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	8 243		-6 207
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES EVALUEES SELON LE MODELE DU COUT

(En milliers de DH)

	30/06/2015		31/12/2014	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	512 867	2 136 906	507 034	2 117 371
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	383 655	810 689	370 827	772 768
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

## PROVISIONS PASSIF

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	51 098	115 482	109 752	-	13 779	290 112
Dotations	3 912	4 200	93 528	-	3 195	104 836
Montants utilisés	208	3 082	-	-	1 540	4 830
Montants non utilisés repris au cours de la période	5	108	-	-	119	232
Autres mouvements	-	-1 786	-	-	9	-1 777
<b>Solde de clôture</b>	<b>54 797</b>	<b>114 707</b>	<b>203 280</b>	<b>-</b>	<b>15 325</b>	<b>388 109</b>

## INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la

location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.



(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	391 396	326 884	64 512	368 315
> 1 an ≤ 5 ans	1 209 303	1 053 899	155 404	1 134 566
> 5 ans	168 032	146 826	21 207	155 942
<b>TOTAL</b>	<b>1 768 731</b>	<b>1 527 609</b>	<b>241 122</b>	<b>1 658 824</b>

**IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES**

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2014 Proforma
Impôts courants	123 392	76 763	76 763
Impôts différés	76 419	80 625	83 871
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>199 812</b>	<b>157 388</b>	<b>160 634</b>
Impôts courants	12 313	12 743	12 743
Impôts différés	197 402	168 896	168 896
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>209 714</b>	<b>181 639</b>	<b>181 639</b>
Charge d'impôts courants	21 451	103 114	103 114
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	25 555	4 204	957
<b>Charges nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>47 006</b>	<b>107 318</b>	<b>104 071</b>

Le taux effectif d'impôt	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2014 Proforma
Résultat net	83 221	184 421	178 893
Charges d'impôt sur les bénéfices	47 006	107 318	104 071
<b>Taux d'impôt effectif moyen en %</b>	<b>36,10%</b>	<b>36,79%</b>	<b>36,78%</b>

Analyse du taux effectif d'impôt	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2014 Proforma
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-
Imposition forfaitaire	-	-	-
Différences permanentes	-	-	-
Changement de taux	-	-	-
Déficit reportable	-	-	-
Autres éléments	-0,90%	-0,21%	-0,22%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>36,10%</b>	<b>36,79%</b>	<b>36,78%</b>

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES**

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	616 565	1 342 063	-	-	-	1 958 628
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>616 565</b>	<b>1 342 063</b>	-	-	-	<b>1 958 628</b>
Passifs : dépôts et emprunts	1 341 993	616 635	-	-	-	1 958 628
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	35 086	-	-	-	-	35 086
<b>Total des passifs</b>	<b>1 377 079</b>	<b>616 635</b>	-	-	-	<b>1 993 714</b>
Garanties émises par le groupe	671 601	-	-	-	-	671 601
Garanties reçues par le groupe	-	671 601	-	-	-	671 601
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>33 052</b>	<b>33 187</b>	-	-	-	<b>66 239</b>
Charges d'intérêts	32 377	32 377	-	-	-	64 753
Honoraires et commissions	58	58	-	-	-	116
Autres charges	618	752	-	-	-	1 370
<b>Total des produits dont :</b>	<b>37 865</b>	<b>5 684</b>	-	-	-	<b>43 549</b>
Produits d'intérêts	550	550	-	-	-	1 100
Honoraires et commissions	289	289	-	-	-	578
Autres produits	1 940	1 805	-	-	-	3 745
Produits de dividendes	35 086	3 040	-	-	-	38 126

**AVANTAGES AU PERSONNEL**

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

**RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :****Prime fin de carrière**

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

**EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION****COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2015**

Au 30 juin 2015, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>A - ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>			
Wafa Assurance	1 120 743	10,49	10,49
AUTRES	1 154 175	10,81	10,81
<b>B - ACTIONNAIRES ETRANGERS</b>			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 404 076	78,70	78,70
<b>Total</b>	<b>10 678 994</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

**DIVIDENDES**

Au titre de l'exercice 2014, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 22 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2014	2013	2012
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	22,00	27,00	32,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	22,27	26,95	37,80

(En milliers de DH)

- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

**Prime de Fidélité**

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

## INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

### Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directeur, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
  - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
  - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
  - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	30/06/2015	31/12/2014
Provisions pour prime de fin carrière	31 146	29 872
Provisions pour indemnité de départ volontaire	54 620	57 141
Provisions pour prime de fidélité	28 940	28 470
<b>Total</b>	<b>114 707</b>	<b>115 482</b>

	30/06/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	3,43%	3,52%
Taux d'évolution des salaires	3,75%	3,75%

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

## COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin juin 2015 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
<b>Impact Compte de Résultat</b>			
Dotation Provision Engagements Sociaux	4 920	-1 820	3 099
<b>Impact Capitaux Propres</b>			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	15 993	-5 918	10 076

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)

